



# AGIRC/ARRCO

## Où en sommes nous ?

Négociation des retraites complémentaires AGIRC - ARRCO

# Notre système n'est pas en faillite !

Les dernières séances de négociation avant l'été se sont interrompues sur le constat d'un profond désaccord entre les partenaires sociaux quant aux moyens à mettre en œuvre pour combler les déficits existants. Pour le SNB/CFE-CGC, **seul un effort équilibré** entre les entreprises, les salariés et les retraités peut permettre de trouver une véritable solution assurant la pérennité de nos deux régimes ARRCO et AGIRC !

Depuis le début de la crise économique, le montant des pensions versées aux retraités est supérieur au montant des cotisations reçues des entreprises et des salariés. Pour assurer l'équilibre, la différence est prélevée sur les réserves accumulées durant les années d'excédents. Toutefois, si rien n'est fait, ces réserves seront épuisées fin 2017 pour l'AGIRC, fin 2023 pour l'ARRCO.

## Le risque d'une baisse brutale des pensions !

En effet, si rien n'est décidé, et les réserves étant épuisées, il faudrait alors ajuster le montant des pensions versées aux cotisations reçues. Cela entraînerait une baisse définitive des pensions pour les retraités actuels et futurs de 12% sur l'AGIRC dès 2018 et à partir de 2024 pour l'ARRCO. Compte tenu des prévisions économiques actuelles, un retour à l'équilibre nécessite de trouver 8 Milliards d'euros de trésorerie supplémentaire pour maintenir le niveau des pensions.

## Des propositions patronales qui font reposer les efforts sur les seuls salariés et retraités !

Les organisations patronales ne manquent pas une occasion de réaffirmer leur attachement à nos systèmes de retraite complémentaire AGIRC et

ARRCO. Pourtant, leurs propositions ne font supporter les efforts qu'aux seuls salariés et retraités ! Ainsi, pour trouver les 8 Milliards d'€ indispensables, elles proposent :

- Une indexation des pensions sur les prix, moins 1,5% entre 2016 et 2018.
- Un salaire de référence pour le calcul des points attribués en hausse de 3, 5% (soit moins de points retraite pour les salariés)
- Une réduction accélérée des dépenses de gestion et d'action sociale de 5%
- Une proratisation des pensions de reversions en fonction de la durée du mariage.
- Un abattement temporaire dégressif sur les pensions complémentaires pendant les cinq premières années de retraite. Dès la « génération 1957 », les propositions patronales évoquent un abattement de -40% la première année, puis -30% pour la deuxième année, -18% pour la troisième année, -2% la quatrième année et un retour au taux plein la cinquième année. Dans leur « grande générosité », ils précisent que cette proposition peut être débattue !

**Aucun effort de la part des Entreprises ? Pour le SNB/CFE-CGC, c'est inacceptable !**

Pour le SNB/CFE-CGC, il convient de mettre en place des solutions pérennes qui permettront de répartir les efforts nécessaires entre toutes les parties prenantes : salariés, retraités ET entreprises ! Dans cette perspective d'équité, nous défendons des propositions pour des efforts mieux répartis :

- Report au 1er octobre de la date annuelle de revalorisation des pensions
- Maintien des règles relatives à la pension de réversion, si essentielle notamment, pour nombre de femmes pour lesquelles, suite à une carrière incomplète, la pension de retraite personnelle est faible.
- Hausse des cotisations de 1% répartis pour 60% sur les Entreprises et 40% sur les salariés.
- Hausse de la valeur du point inférieure à l'inflation sur 3 ans.
- Poursuite des économies de gestion déjà engagées.
- Nous refusons le principe de l'abattement temporaire.

*Ces propositions concrètes et réalistes permettent de rééquilibrer les régimes ARRCO et AGIRC sans avoir à les fusionner. La balle est donc désormais dans le camp des organisations patronales. Une nouvelle séance de négociation est programmée pour le 16 octobre prochain. Nous ne manquerons pas de continuer à vous tenir informé de l'évolution de la situation !*